

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

SUR LA GESTION DE LA MUNICIPALITE EN 2015

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion (COGE) du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains est constituée comme suit :

Membres : Mmes et MM. Hélène Grand-Greub, Pierrette Roulet-Grin, Daniel Cochand, Pierre Hunkeler, Jean-Louis Klaus, Walter Müller, Nicola Schirinzi, Yves Vuagniaux.

Suppléants : Mmes et MM. Jacques Fivaz, Claude-Anne Jaquier, Madeleine Lechmann, Yann Mamin, Emilienne Wagnière, Bart Wind.

Constitution : M. Daniel Cochand a été élu président, Mme Pierrette Roulet-Grin vice-présidente, M. Pierre Hunkeler secrétaire.

La COGE s'est réunie aux dates suivantes : 31 août, 14 et 28 septembre, 26 octobre, 2, 16, 23 et 30 novembre, 7 et 15 décembre 2015 ; 18 janvier, 15 février, 7 et 14 mars, 11 et 18 avril, 9 mai et 6 juin 2016. Elle a rencontré la Municipalité in corpore le 19 novembre 2015.

Comme l'an dernier, la commission a examiné la gestion de la Municipalité en étudiant plusieurs sujets en profondeur. Elle s'est efforcée de visiter tous les services. La COGE remercie la Municipalité, les chefs de service, les responsables de filière et tous les services pour leur accueil et leur disponibilité lors des entretiens et visites. Remerciements également au Secrétariat général (SG) pour l'organisation des séances et pour l'appui dans l'organisation de la sortie à la Montagne de la Ville. Elle remercie également les huissiers, les concierges et le service informatique.

Table des matières

1. Municipalité
 - 1.1 Entités intercommunales
 - 1.2 Bureau AggloY
 - 1.3 TRAVYS
2. Administration générale
 - 2.1 Secrétariat général
 - 2.2 Finances, informatique et géomatique
 - 2.3 Service des Sports
 - 2.4 RH
 - 2.5 Collaboration interservices
3. Culture et tourisme
4. Energies
5. Jeunesse et cohésion sociale
6. Sécurité publique

7. SDIS
8. Travaux et environnement
9. Urbanisme et bâtiments
10. Conclusions

Préambule sur le rapport de gestion de la Municipalité

Le rapport de gestion de la Municipalité a gardé presque la même structure que l'an dernier ce qui facilite son approche. C'est un très gros travail pour les services et pour que ce travail soit apprécié il conviendrait qu'une introduction pointant des éléments marquants invite à sa lecture. Dans quelques dicastères, un effort doit encore être fait pour arriver à de réelles synthèses. Les ressources humaines sont généralement bien abordées. Il serait utile que le travail des commissions consultatives soit évoqué. Les services doivent aussi avoir le courage de mentionner clairement les problèmes rencontrés. Exemple : l'important dépassement de crédit du TBB devrait figurer dans les points forts de 2015 pour URBAT.

Pour ce qui concerne les collaborations régionales, il est toujours attendu que le Conseil communal puisse disposer d'informations sur la part yverdonnoise des activités effectuées par les entités intercommunales. Pour cette raison la COGE a inséré dans son propre rapport, sous Municipalité, ce qui concerne certaines de ces entités dans lesquelles la Ville joue un rôle et où les délégués d'Yverdon se doivent de défendre les intérêts de la Ville.

Suivi des observations et vœux de la COGE

La COGE rappelle qu'elle formule ses observations en mai de chaque année sur la gestion de l'année précédente. La Municipalité lui répond dans les 20 jours et le Conseil accepte ou refuse les réponses données à la fin du mois de juin. Les observations et les réponses de la Municipalité sont reprises telles quelles dans le rapport de gestion de la Municipalité de l'année suivante, sans indication des suites concrètes qui leur ont été données depuis leur acceptation une année auparavant et, rappelons-le, sur la gestion de l'année précédente. Vu les longs délais qui s'écoulent, la COGE estime important que la reprise, dans le rapport de gestion de l'année suivante des réponses municipales à ses observations, soit complétée par une brève indication des mesures prises dans l'intervalle par la Municipalité pour les mettre en œuvre. Elle formalise sa demande dans l'observation 1 ci-dessous.

En ce qui concerne les vœux, la Municipalité leur répond une année environ après leur formulation et les réponses données devraient donc être de facto plus ou moins à jour.

La COGE a pris connaissance des réponses apportées par la Municipalité à ses vœux sur l'année 2014. Elle accepte les réponses à l'exception de celles données aux vœux 2.4.1 et 8.1.

2.4.1 Vœu	Equipement des bâtiments scolaires
-----------	------------------------------------

La COGE demande à la Municipalité d'achever rapidement la phase finale d'équipement des bâtiments scolaires.
--

La COGE estime qu'une connexion performante à Internet est urgente et formule une observation dans le présent rapport sous le point 2.2.

8.1 Vœu	Urbanisme et bâtiments
---------	------------------------

La COGE souhaite que lors de la présentation d'une demande de crédit, les projets soient définis plus précisément (par ex. espace d'entrée-accueil du projet PR 14.25PR/Théâtre Benno Besson).
--

La COGE n'accepte pas la réponse à son vœu 8.1 et reprend sa demande dans le présent rapport sous l'observation 9.4.

La COGE a aussi pris connaissance des réponses apportées aux observations maintenues par le CC en 2015. Elle accepte la réponse à l'observation 2.5.3 RH et Municipalité. En revanche elle n'accepte pas celles données aux observations 1.2 et 8.3, rappelées ci-dessous.

Observation 1.2 Commission Urbanisme et Mobilité

Remarque de la COGE : la commission Urbanisme et Mobilité s'est réunie le 12 novembre 2015, mais à début mai 2016, soit presque 6 mois après, rien n'a encore été fixé pour une nouvelle rencontre, ce qui est inquiétant pour une commission qui devrait se réunir plusieurs fois par année et qui ne s'est réunie en fait que deux fois en deux ans !

Observation 8.3 Camping

Remarque de la COGE : pour un objet dont l'importance est reconnue, l'information donnée par URBAT qu'un préavis serait à l'étude pour réalisation des travaux à fin 2016 ne fait pas très sérieux ! Il aura fallu presque deux ans, si tout se passe bien, pour que des dégâts survenus en cours d'aménagement vers le 18 sept. 2014 soient peut-être corrigés ! Il est essentiel qu'un préavis soit rapidement présenté au CC pour que les travaux puissent avoir été effectués avant l'ouverture de la saison 2017.

1. Municipalité

1. Observation Mise à jour des réponses de la Municipalité

La COGE demande à la Municipalité de compléter dans son rapport de gestion la reprise de ses réponses aux observations de la COGE par une indication des mesures prises dans l'intervalle pour les mettre en œuvre.

1.1 Entités intercommunales

Vu la place grandissante prise par la régionalisation de certains services publics (Police, Action sociale, Service de secours et d'incendie, etc.), la COGE a continué à s'intéresser aux entités intercommunales. Elle a constaté que les lettres de missions avaient de façon générale été préparées pour les délégués yverdonnois dans les organes exécutifs ou délibérants de ces entités.

Pour le reste, la COGE n'a malheureusement guère pu avancer. Il convient ici de préciser que légalement, la COGE ne peut se pencher que sur les relations précises entre ces entités et la commune d'Yverdon-les-Bains, et non sur la gestion des entités elles-mêmes, celles-ci ayant leur propre commission de gestion.

Les municipaux délégués d'Yverdon-les-Bains (notamment à la Police et au SDIS) ont bien accepté de rencontrer la Commission de gestion d'Yverdon, mais il est difficile de distinguer s'ils s'expriment en tant que délégués de la Municipalité dans ces associations, ou comme membres de l'organe dirigeant de l'association elle-même, deux rôles qu'il n'est pas facile de séparer, mais dont les intérêts ne convergent pas toujours.

La transmission des comptes et rapports de gestion de ces entités à la COGE ne va actuellement pas de soi, alors qu'il s'agit de documents publics selon tant la Loi sur les communes que la Loi sur l'information. Si la Police Nord Vaudois met à disposition un résumé de ses comptes et son rapport de gestion sur son site internet, ces documents ne sont pas disponibles sur le site du SDIS. Précisons que cette mise à disposition des comptes et des rapports d'activités ne concerne pas les sociétés anonymes. Ce sont pourtant deux SA (STRID et TRAVYS) qui mettent, sur leur site internet, à disposition de tout citoyen leurs comptes et rapports de gestion. Par contre, Sagenord (SA gérant régionalement l'approvisionnement en eau) n'a pas de site Internet ni d'informations facilement accessibles.

Par ailleurs, la COGE a constaté que les comptes des associations intercommunales Police Nord vaudois et SDIS sont intégrés dans les comptes de la Commune d'Yverdon. Sans une comptabilité séparée, telle que demandée par l'art. 125 de la Loi sur les communes, il est difficile d'avoir une idée

claire des dépenses et recettes encourues par ces associations et par la commune d'Yverdon-les-Bains. La COGE s'étonne en outre que certaines prestations de la Ville ne soient pas refacturées, par exemple, la gestion des ressources humaines de la Police Nord vaudois. Considérant que les associations intercommunales sont des institutions publiques et qu'à ce titre, elles ont un devoir de transparence, la COGE formule les observations suivantes :

1.1.1 Observation Comptabilité indépendante pour les associations intercommunales

La COGE demande à la Municipalité de faire respecter l'article 125, al. 1 de la loi sur les communes qui précise que « l'association tient une comptabilité indépendante soumise aux règles de la comptabilité communale ».

1.1.2 Observation Comptes et rapports des entités intercommunales

La COGE demande à la Municipalité de faire en sorte que comptes, budgets, rapport de gestion et rapport de la commission de gestion des entités intercommunales soient rapidement et facilement accessibles (art. 9 de la Loi sur l'information).

1.1.3 Observation Facturation des prestations de la « ville-centre »

La Municipalité est invitée à s'assurer que toutes les prestations fournies par la Ville aux entités intercommunales soient dûment facturées.

1.2 Bureau AggloY

La COGE a rencontré dans les bureaux d'AggloY MM. Jean-Daniel Carrard, syndic et Sébastien Genoud, adjoint technique, le 30 novembre 2015.

Projets et mise en œuvre

AggloY définit les principes s'appliquant par exemple aux zones à bâtir et autres éléments supra communaux, comme les déplacements. AggloY développe des projets, évalue leur faisabilité, puis la commune concernée reprend la main pour la définition technique et la réalisation. AggloY a aussi un rôle de suivi et coordination des projets, mais encore faut-il que les informations soient disponibles. La mise en œuvre des mesures d'agglomération est lente dans toute la Suisse. Pour AggloY, les feuilles de route successives ne sont pas respectées, avec comme exemple flagrant la non-réouverture du passage St-Roch. Elles restent cependant nécessaires, avec la prise en compte des nouvelles mesures, comme la route de contournement.

Quelques projets :

- **Nouvelle passerelle sur les voies CFF** : le projet est suspendu à la mise en œuvre du quartier Gare-Lac. L'avant-projet est entre les mains d'AggloY.
- **Rue du Midi** : AggloY a travaillé lors de la première phase du projet d'agglomération sur cet objet. Depuis la transmission du projet aux services communaux, son seul rôle sera de demander les subventions fédérales une fois la réalisation terminée.
- **Passage St-Roch** : l'étude de faisabilité (la deuxième !) est en mains du bureau AggloY et va repartir à URBAT. Le dossier a été mal suivi au moment de la construction d'une voie supplémentaire par les CFF, puis du changement de propriétaire de la parcelle ex-HPI.

Subventions fédérales

Quelques subventions ont été accordées pour les supports et abris pour vélos. Les subventions futures vont dépendre de la rapidité de réalisation des mesures, mais également par la forme que prendra ensuite le subventionnement fédéral.

Etudes

Le 1^{er} concept TIM (transports individuels motorisés) de 2007 est en cours de remise à jour, en tenant compte de la réalisation de la route de contournement. Un rapport a été établi sur les déplacements des jeunes, avec des propositions de mesures à prendre. Une étude sur les logements est aussi prévue.

LAT et SDA (surfaces d'assolement)

LAT et SDA: l'Etat considère AggloY comme un périmètre à prendre en compte dans son ensemble. AggloY va jouer son rôle dans le cadre de la révision du Plan directeur cantonal.

Coordination régionale et projets communaux

AggloY est une plateforme de concertation et coordination entre communes et a généré des discussions utiles notamment sur les zones d'activités, comme les centres commerciaux, sur les logements, etc. Les relations du Bureau Agglo-Y avec les services yverdonnois sont bonnes, mais c'est la Municipalité qui décide de son plan des investissements.

Fonctionnement

La COGE constate avec satisfaction qu'après une certaine opacité des débuts d'AggloY, l'aspect communication a été bien repris en main. Il semble à la COGE que les retards relevés dans la réalisation des projets sont souvent dus aux communes qui doivent les entreprendre.

La structure reste complexe, mais elle permet d'avoir une vision coordonnée sur l'agglomération et d'avoir des bases de planification et de référence utiles pour les communes. Il manque toutefois dans la planification la prise en compte du développement des zones voisines comme Yvonand et Orbe.

Aux yeux de la COGE, une nouvelle feuille de route à jour serait utile, ou une documentation plus claire, avec toujours la même base, les comparaisons étant difficiles d'un document à l'autre.

1.2 Vœu	Feuille de route AggloY
----------------	--------------------------------

La COGE demande à la Municipalité de veiller à ce qu'une nouvelle feuille de route soit établie, avec de claires priorités.
--

1.3 TRAVYS

Le 2 nov. 2015, la COGE a rencontré Mmes Valérie Jaggi, municipale déléguée et Marie Brigeot, responsable de la mobilité.

Fréquentation

Entre 2011 et 2013, il y a eu 10 % d'augmentation puis une légère baisse entre 2013 et 2014. La raison invoquée est que la ligne de Bellevue a été fermée près de 10 mois. En fait la desserte a toujours été maintenue hors une courte interruption. Le budget a augmenté de 6% sans modification de la fréquentation. Les courses en ville sont relativement chères par rapport aux distances parcourues, on a souvent intérêt à aller à pied.

Le changement d'horaire des CFF est le plus important depuis longtemps, avec comme conséquences que toutes les lignes de bus ont dû s'adapter. Dès le 12 décembre les cadences ont été augmentées à 15

minutes d'intervalle, la ligne 601 à 10 minutes en heures de pointe. Cela devrait encourager leur utilisation. La ligne 604 Moulins - Maison Blanche, qui dessert le CPNV, passe de 20 à 15 minutes, aussi en raison des horaires de trains. Le tout est planifié par Mobilis, qui décide également des tarifs. Il faudra vérifier si les étudiants prendront plus le bus avec des cadences plus fréquentes ou si les tarifs sont dissuasifs. L'augmentation des cadences fera augmenter la facture de Fr. 300'000.- soit un total de quelque 4 millions pour la Ville.

Contrat de prestations

Ce contrat est prévu entre TRAVYS et toutes les communes concernées. Il n'y a aucune nouvelle sur son avancement. La COGE ne peut que déplorer le retard pris.

1.3 Observation Contrat de prestations avec TRAVYS

La COGE demande à la Municipalité de finaliser rapidement le contrat de prestations avec TRAVYS.

1.3 Vœu Transports publics

La COGE demande à la Municipalité d'impliquer la Commission urbanisme et mobilité dans les réflexions sur le développement des transports publics à Yverdon-les-Bains.

2. Administration générale

2.1 Secrétariat général

Greffes

L'année 2015 a été marquée par une série de départs, avec des remplacements par des intérimaires. Il est prévu de profiter des départs pour revoir l'organisation du greffe, en tenant mieux compte de la gestion des nombreux temps partiels, avec de véritables partages de postes.

2.2 Finances, informatique et géomatique

La COGE a rencontré M. Fabrice Weber, chef de service des finances le 16 novembre 2015.

Une nouvelle organisation a été mise en place avec séparation du SIT (système d'information du territoire) et de l'office informatique, chacun avec un responsable de filière. Une contrôleuse de gestion a été engagée. Elle assume aussi la fonction de cheffe de service adjointe.

Assurances

Un audit du portefeuille d'assurances a été effectué. Les résultats et mesures à prendre sont en train d'être analysés. Le risque couvert par la RC est bas, 5 millions par événement. Il n'y a pas d'assurance perte de gain, c'est la commune qui assume. Il faudrait supprimer la franchise de Fr. 10'000.- de l'assurance pour les dégâts d'eau, car la plupart des dégâts sont inférieurs à ce montant.

Informatique

Le logiciel comptable est remplacé. Il a passé de GEFI à Abacus Nest.

Il y a 118 applications informatiques différentes au sein de la commune.

Système d'information du territoire

Le SIT d'Yverdon-les-Bains fonctionne très bien. Il offre, contre rétribution, ses services à d'autres communes intéressées par un géoportail. Une convention a été passée avec Grandson (et une autre est en préparation avec Concise.) Le SIT travaille aussi pour AggloY.

Ententes intercommunales

Les ententes intercommunales coûtent cher à la Ville. Par exemple, la Police Nord Vaudois coûte au moins trois fois plus qu'un rattachement à la Police cantonale.

Contrôle interne

Le contrôle interne mis en place par Price Waterhouse va être actualisé pour s'assurer de l'efficacité de chaque collaborateur et des processus mis en place, en évaluant s'il est possible de simplifier la manière de travailler.

Facturation

Plusieurs services facturent directement leurs prestations : SEY, STE, URBAT, Culture.

Le service des finances gère tout le contentieux. Il y avait en fin novembre 6 millions de factures ouvertes (sans les impôts) et Fr. 500'000.- en procédure de recouvrement. Celle-ci a été externalisée pour les actes de défauts de biens.

L'e-facture est déjà en place pour SEY. Elle est prévue en 2018 pour le service des finances.

Observation 2.2 Accès Internet dans les locaux scolaires

La COGE demande à la Municipalité de prendre de toute urgence les mesures indispensables pour achever la connexion informatique des locaux scolaires, vu la nécessité d'un accès Internet performant dans l'enseignement actuel.

2.3 Service des Sports

La COGE a rencontré le 28 sept. MM. Jean-Daniel Carrard, syndic et Jean-Michel Benay, chef de service.

Ressources humaines

Le service compte un chef de service à 30 %, un délégué aux sports, 20 employés à l'année, plus 10 emplois saisonniers. Il y a trois intendants : pour les Isles, pour la patinoire-piscine et pour le stade municipal. Le service a besoin de plus de forces, pour organiser les manifestations et pour démarcher, notamment auprès du canton, en particulier pour le fonds du sport. Un lobbying est nécessaire, notamment pour valoriser le Nord vaudois. Ce sera la tâche d'un chef de service, mais aussi du délégué à l'économie que la Municipalité veut engager comme ambassadeur de la ville à l'extérieur.

Plan directeur du sport

Seule Lausanne en a un, mais de grande envergure. D'autres villes ont indiqué quelles étaient leurs stratégies et leurs ambitions en matière de sport. Le développement du plan yverdonnois se fait sur ces bases : politique du sport, aide aux sociétés, visibilité de la Ville à travers le sport, utilisation des infrastructures, aide à la formation des jeunes.

Il y a plus de 100 sociétés sportives à Yverdon-les-Bains dont une majorité demande du soutien. La Ville recherche une équité dans les aides en appliquant notamment les critères :

- clubs formateurs, avec section junior
- visibilité pour Yverdon.

La Ville ne formalise pas les aides, mais demande une certaine réciprocité, par exemple de fournir des bénévoles pour les grandes manifestations organisées par la ville, principe qui ne fonctionne pas toujours. Il faudrait aussi faire comprendre qu'il n'y a pas de garantie de renouvellement d'une aide qui a été accordée.

Il y a très peu de clubs en difficultés. Il y a plutôt des sociétés pleines de projets - parfois coûteux - avec un problème principal : le manque de locaux et de terrains. Et il y a un petit casse-tête avec la cabane de la gym l'Ancienne qui existe depuis des âges vers la STEP et doit disparaître lors de l'agrandissement de celle-ci. Cette cabane n'a aucun statut et n'existe donc pas formellement.

Les engagements historiques doivent-ils être respectés ? La question se pose pour l'USY. La Ville a aidé à amortir les installations, mais il faut maintenant refaire la piste, à l'endroit actuel ou ailleurs.

Pour le stade, une étude est faite concernant la possibilité d'un partenariat public-privé, sans aller jusqu'au modèle de Neuchâtel.

L'école de cirque dépend de la culture, mais avec les mêmes conditions de soutien que pour les sports.

2.4 Ressources humaines (RH)

La COGE a rencontré le 7 mars 2016 MM. Jean-Daniel Carrard, syndic et Julien Crot, chef de service

Révision du statut du personnel

La révision n'a pas été mise en route, en considérant qu'il n'était pas opportun de lancer le projet juste après un changement de municipalité. Cependant le travail sur différents processus a continué, ce de même que la préparation de la révision de règlement, avec des contacts avec les partenaires concernés. Des échanges d'informations sont prévus avec plusieurs communes qui ont fait le travail (Morges et Nyon) ou se sont heurtées à un refus du personnel (Gland).

Le syndicat de référence est le SSP, mais le nombre d'affiliés parmi les employés communaux reste secret. Les contacts sont faits avec la secrétaire syndicale régionale. Un avocat spécialisé en la matière a aussi été consulté. La COGE constate l'intérêt de nombreuses mesures, mais considère que son observation de 2015 acceptée par la Municipalité au sujet de l'urgence de la révision du statut du personnel, qui date de l'an 2000, reste pleinement d'actualité.

Éléments prioritaires de gestion du personnel

Quatre éléments sont considérés comme prioritaires pour la gestion du personnel et développés :

- La gestion des heures supplémentaires.
- Les absences de longue durée.
- Le plan des postes informatisés.
- Les indicateurs de fonctionnement (taux d'absentéisme notamment).

Heures supplémentaires

Pour les heures supplémentaires, le but est d'avoir une maîtrise coordonnée de gestion du temps, et d'éviter que la Municipalité reçoive soudain des demandes importantes de paiements d'heures supplémentaires, alors que celles-ci doivent être en principe compensées. Désormais, les demandes à la Municipalité ne seront faites que deux fois par an, sur la base d'informations consolidées. Le paiement des heures supplémentaires est validé par la Municipalité, si elles sont justifiées et que la loi sur le travail est respectée.

Le suivi est aussi fait pour les employés qui travaillent pour des associations intercommunales.

En matière de personnel, les RH fixent les règles, les services les adaptations, comme les heures de travail. Les RH demandent des explications lorsqu'on sort de la marge acceptable.

Turn-over / taux de rotation

C'est la différence entre le taux d'entrée et le taux de sortie net. Il faut faire attention aux chiffres, influencés par les engagements. L'élément le plus important est le taux de sortie net. Il était de 6.47 % en 2013, 4.16 % en 2014, 4.93% en 2015.

Chaque départ est un enjeu, avec une perte de connaissances et d'expérience d'une part ainsi que la nécessité d'une période d'adaptation pour le nouvel arrivant. Mais c'est aussi une évolution normale au sein d'une administration et cela permet l'arrivée de nouvelles idées et façons de travailler.

Il y a eu 27 démissions en 2013, 18 en 2014, 22 en 2015, sur 456 fonctionnaires.

La plupart des démissions ne sont pas négatives. Un entretien est systématiquement organisé pour comprendre les raisons du départ, que ce soit pour prendre un poste différent, pour des raisons financières, suite à des changements familiaux ou d'autres raisons.

Une attention est donnée surtout à d'éventuelles démissions récurrentes dans un secteur particulier.

Situation d'URBAT

URBAT a été renforcé, avec des postes régulièrement validés. Mais il y a beaucoup de grands projets, notamment le nouveau collège.

C'est au chef de service de voir s'il peut assurer le travail à l'interne ou s'il doit proposer de recourir à un mandataire externe.

La COGE exprime son souci au sujet des ressources disponibles pour la gestion des grands projets comme les Parties, Coteau-Est, etc., et sur les projets confiés à des stagiaires qui ne resteront pas longtemps. Il lui est répondu que c'est au service de faire part à la Municipalité de ses besoins.

A URBAT, il y a eu plusieurs départs et il est difficile de recruter des urbanistes. Les nouveaux sont jeunes et il a manqué pendant un certain temps un urbaniste responsable.

Les mandats externes impliquent nécessairement un fort engagement interne pour donner la direction au mandataire, le suivre et assurer le suivi interne.

2.4 Observation Statut du personnel

La COGE réitère sa demande à la Municipalité de réviser de toute urgence le statut du personnel.

2.5 Collaboration interservices

La gestion de la conférence des chefs de service est assurée par M. Thomas Czaka, responsable du SIT. Un important travail est fait pour mieux mettre en place les procédures concernant les travaux (crédits, décisions de la Municipalité et du Conseil communal, appels d'offres et adjudications). L'outil SIT qui permet de superposer les informations des différents services et les besoins d'interventions est très utile comme aide à la décision.

Il est difficile d'uniformiser les calendriers des divers services.

Il y a un besoin de plus de flexibilité par les crédits-cadres, au niveau des chantiers comme au niveau du calendrier, qui peut dépendre de la disponibilité des crédits, de la météo et des aléas des adjudications.

3. Service de la Culture

La COGE a vu le service de la culture à deux reprises le 15 septembre 2015 et le 2 février 2016. Elle a rencontré Mme Nathalie Saugy, municipale, MM. Raphaël Kummer, chef de service et Gil Vassaux, chef de projet.

La COGE mesure la difficulté de bien gérer la culture, qui touche des publics très variés. Elle a réitéré les attentes de la Ville en matière de grand événement, de promotion, de communication et d'équilibre entre professionnels et amateurs sur la scène locale. Le service de la culture a rappelé son rôle (il ne fait pas de l'animation culturelle, c'est aux responsables des institutions de le faire) et mis l'accent sur tout un travail méconnu. Un gros travail de fond, pour la mise en place du service nouveau a été accompli, mais sans bien le mettre en valeur. La COGE a insisté sur le fait qu'il ne faut pas oublier de communiquer sur l'activité du service de la culture, même si ce n'est pas facile, car ce sont les spectacles qui sont mis en avant et pas ce que le service a pu et peut faire en termes d'initiatives et de soutiens.

Deux membres de la COGE ont également participé à la visite guidée du théâtre Benno Besson organisée pour le grand public.

La COGE a mis de la pression au sujet de plusieurs des sujets abordés dans la suite du rapport.

3.1 RH

Le service fonctionne avec 90 collaborateurs, en comptant les différentes institutions, qui ont des attentes très importantes. Le service gère cinq entités, quatre entités culturelles plus la Marive. C'est la seule commune du Canton dans ce cas. Le service a un rôle important à jouer face au canton, car celui-ci désire également avoir un interlocuteur régional, en particulier dans le cadre de la mise en oeuvre de la nouvelle loi sur la culture et le patrimoine.

3.2 Changements

3.2.1 Le service se trouve dans de nouveaux locaux à l'Ancienne Poste : c'est bien situé et agréable, même si c'est un peu à l'étroit, avec trois bureaux au lieu de quatre.

3.2.2 Le nouvel adjoint, Gil Vassaux est entré en fonction à 80 % le 1^{er} juin 2015, complétant et achevant ainsi la réorganisation du service. Gilles Vassaux a notamment pour tâches d'aider les acteurs culturels à préparer et financer leurs projets.

M. Vassaux a travaillé dans la culture comme bénévole en Valais, avant d'étudier la philosophie à Fribourg, puis s'est engagé, dans diverses manifestations en Suisse romande dont Frisons et le Bollwerk (Le Belluard Bollwerk International est un festival des arts contemporains. Favorisant l'interdisciplinaire) à Fribourg, ainsi que la faîtière des festivals suisses. Il a aussi une formation en gestion culturelle, ce qui est important, car il y a des organisateurs de spectacles, mais pas beaucoup de gestionnaires. Cette arrivée fait une différence importante. Vu l'investissement financier qu'elle représente, les attentes sont importantes. La Marive est un projet prioritaire pour le nouvel adjoint, notamment pour rechercher activement et fidéliser les clients.

3.2.3 Il y a un poste fixe de stagiaire à 40 %, en relation avec des universités, et à l'occasion des personnes en réinsertion qui sont engagées et nécessitent un accompagnement important. Les stagiaires peuvent notamment bien travailler sur le terrain avec les institutions en place.

3.2.4 Dans le cadre de la régionalisation, on arrive à une meilleure connaissance des uns des autres. Le site web emoi.ch couvre l'agenda des manifestations de toute la région. Il s'y ajoute un magazine

annuel et la création d'un prix régional culturel. La COGE regrette la perte de l'Emoi trimestriel avec tous les agendas à portée de l'oeil. On a besoin d'un agenda culturel. Une réflexion est faite avec peut-être des lignes « culture » dans Bonjour et un partenariat avec la Région.

3.2.5 Les priorités du Service ont été revues, en incluant notamment, sur demande municipale, les grandes manifestations.

3.2.6 La commission du Parc des Rives, qui jouait un rôle intéressant, n'existe plus, alors qu'une réflexion sur les utilisations de ce lieu est capitale et heureusement en cours.

3.3 Bibliothèques

Le service a fait un gros travail pour l'intégration de la bibliothèque scolaire. Un important soutien financier du canton a été obtenu. La mise en place de la bibliothèque scolaire a nécessité un an et demi de travail intensif pour sortir le dossier de l'ornière et signer un contrat de prestations avec le canton. Avec 120'000 visiteurs par année, la bibliothèque est l'institution culturelle la plus fréquentée de la Ville, dans des locaux qui n'ont presque pas évolué depuis 30 ans. Il manque surtout des espaces de travail, de rencontres, de pique-nique. Les institutions de formation, HEIG, gymnase, CPNV, ont leurs propres bibliothèques plus spécialisées. Le canton est intéressé à développer des espaces de travail dans la future bibliothèque, notamment pour encourager les élèves et les étudiants à prendre le réflexe de travailler hors de l'espace scolaire et de façon indépendante.

3.4 Institutions diverses

Il faut maintenir l'équilibre entre professionnels et amateurs. C'est un gros travail de mettre en place le soutien urgent aux professionnels, mais il faut aussi soutenir les acteurs bénévoles, qui souffrent d'une certaine concurrence. Le chef de service et son adjoint sont issus des structures associatives et sont donc sensibles au sujet, mais cela signifie un travail d'animation culturelle, qui doit être fait en coordination étroite avec JECOS. Cet accès par JECOS, pour la concrétisation de projet, semble mal connu !

Les directeurs d'institution gèrent, mais ont aussi leurs projets, comme la Fête de la danse lancée par le directeur de Benno Besson. Il y a également la nuit des Musées.

Une pièce de théâtre a été organisée à l'Etoile par le conseil des jeunes, sans le service de la culture, mais avec le soutien de JECOS.

Il faut saluer le bon développement et l'excellent dynamisme de l'Amalgame, après un bon coup de pouce de la culture. On vient de loin à certaines soirées.

Pour le Conservatoire on aimerait aussi voir plus de dynamisme, mais il dépend, comme l'école de musique, de JECOS. Il y a toutefois des collaborations - notamment autour de Nova Jazz, qui a été bien réorienté par le service de la culture - notamment pour se poser sur les budgets artistiques existants, à Benno Besson ou à l'Échandole et à l'Amalgame, le conservatoire jouant son rôle pour les plus petits spectacles. Il y a une réflexion en cours pour que « Culture » reprenne le Conservatoire, vu son intérêt régional. Il faut mentionner également l'École de cirque reprise par le service de la culture.

Occupation de Benno Besson : 256 jours par an, 196 par BB, 60 par d'autres, occupation du foyer 157 jours, 104 BB, 54 autres.

De façon générale les institutions soulignent un manque évident de soutien en matière de communication puisqu'il n'y a qu'un poste à 50 %.

3.5 Musées

Les dossiers qui arrivent sur le bureau du chef de service concernent surtout les situations dans lesquelles le fonctionnement n'est pas idéal. Un travail important a été fait sur le musée de la mode, à

la demande de la Municipalité. Pour le musée d'Yverdon, on note le manque de coordination entre les divers utilisateurs du Château. Il faut aussi tenir compte du problème des relations avec les conseils de fondation, qui ont leur vision des choses et leur façon de fonctionner.

Pour le musée de la Mode, il y a une prise de conscience de son intérêt par une mise en place d'un conseil scientifique. Evidemment il faut plus d'argent. C'est une thématique intéressante, avec des collections uniques. Des locaux sont prévus dans le futur bâtiment multifonctionnel, mais en attendant, le Musée doit continuer à se profiler de façon plus claire et déterminée avec une réelle vision, notamment en développant des liens avec la formation, les artistes, l'économie. La progression est discrète. Il faut passer du statut « Collection » à celui de « Musée ».

Trois musées à Yverdon, est-ce trop ? Il faut voir leur complémentarité. Les institutions devront évoluer et une réflexion est indispensable au sujet des fonds patrimoniaux, qui enflent en permanence.

3.6 Petit Globe et Parc des Rives

L'état des lieux du Petit Globe montre une charpente encore en bon état, mais une toile fatiguée, déchirée par place et laissant entrer l'eau, ce qui pose des problèmes pour les installations électriques. Un devis de remise en état a été établi par URBAT. L'avenir du bâtiment Petit Globe doit être repensé dans le cadre de décisions à prendre pour l'entier du Parc des Rives, notamment de la possibilité d'aménager une scène temporaire couverte devant les tribunes de l'hippodrome. Il y a un problème de conformité avec la zone : il s'agit d'une construction sans réelles fondations et limitée dans le temps et donc autorisée dans ce cadre. Il ne faudrait toutefois pas perdre les droits acquis pour ce type de construction dans le Parc des Rives.

Le restaurant voisin travaille bien, mais devrait être beaucoup plus réactif et innovant en relation avec les événements prévus au Petit Globe (qui lui a fait concurrence cette année) et dans le Parc en général.

Actuellement, l'Echandole charge un mandataire de l'animation.

3.7 Les tribunes de l'Hippodrome

Ces tribunes couvertes de 500 à 550 places représentent un atout exceptionnel qui n'est pas assez valorisé. Des réflexions sont en cours, avec un devis en préparation pour la pose d'une scène devant les tribunes, d'un couvert en toile avec un voile anti-bise à l'arrière. Cette installation temporaire pourrait être facilement enlevée pour les autres manifestations, et être utilisée ailleurs également (par exemple à la place Pestalozzi) ce qui réduirait les frais.

Le crédit voté pour les tribunes de l'Hippodrome a été utilisé pour remettre en état l'extérieur et aménager des toilettes. L'intérieur n'a pas été touché. Il est sale, sert de dépôt pour des sièges de cinéma et une collection d'anciens projecteurs. Parmi les réflexions actuelles, on trouve :

1. Aménager à l'hippodrome ou à la Rue des Sports 5 deux petites salles de cinéma d'essai, qui puissent aussi être utilisées pour d'autres usages.
2. Repenser l'aménagement de l'espace en relation avec les besoins du futur collège.

3.8 Réflexion sur l'animation du parc des Rives :

- Un groupe de travail géré par le syndic réunit les chefs de service.
- Un groupe sur l'événementiel, au sens large est géré par la Police.
- La culture n'a pas la vision d'ensemble. Il faut tenir compte des autres intérêts (parc public, installations, entretien des espaces verts, etc.).
- Il faut plutôt se concentrer sur des animations légères, sans infrastructures lourdes.

- L'étude sur les tribunes de l'hippodrome est à bout touchant, avec le projet d'une infrastructure de couverture de la place, à louer pour chaque spectacle ou animation, couverture éventuellement utilisable aussi sur la place Pestalozzi.
- Manifestations d'envergure : entre 5'000 et 10'000 spectateurs (sans trop rêver aux 30'000 spectateurs de Sonisphère !). Des manifestations régulières peuvent attirer des publics diversifiés aux goûts souvent différents.

3.9 Événement-phare

Le marché des grandes manifestations est saturé, toutes les villes veulent promouvoir un événement qui va les profiler. Il faut donc trouver quelque chose que personne ne fait. Ce qui est unique à Yverdon-les-Bains et qui est renommé, c'est la maison d'Ailleurs, avec les contacts nationaux et internationaux. Les Jeux du Castrum, proches de la population, sont aussi typiques d'Yverdon-les-Bains.

Il y a des contacts continus avec des organisateurs de concerts ou spectacles, mais eux cherchent d'abord des stades, ce qui leur permet de gagner le maximum. Il y a possibilité de repli sur une ville comme Yverdon-les-Bains uniquement en cas de problème. Pour l'instant il n'y a rien en vue. Peut-être faudra-t-il payer Fr. 150 à 200'000.- pour participer aux aménagements tels que parkings, installations techniques pour attirer un spectacle. Cette somme a été coupée du budget 2016 et même si la volonté politique reste, avec possibilité de crédit complémentaire, il n'y a rien de concret pour cette année. Il faut surtout être prêt en montrant ce qu'Yverdon-les-Bains peut offrir par rapport à des sites déjà équipés comme les stades et en même temps garder les pieds sur terre et voir la rareté de la conjonction qui avait permis la manifestation de Sonisphère. Si Rock Oz'Arènes à Avenches a du succès c'est parce que le spectacle a plus de 30 ans et se déroule dans un site exceptionnel.

Il faut garder cela en tête en parallèle au travail important qui doit se faire pour les manifestations yverdonnoises comme les jeux du Castrum, encore mal connus à l'extérieur, et Antidote par exemple.

Yverdon doit travailler au développement d'une manifestation plus modeste, 5 à 10'000 personnes. Une plaquette promotionnelle avec fiche technique est en préparation.

Antidote : pourrait être le début d'un festival qui durerait. Il est organisé par des gens du cru. Il y a un bon potentiel d'évolution, mais il faut faire attention de ne pas essayer de devenir gros tout de suite. Un bon accompagnement est nécessaire, ce que le service de la Culture a fait.

3.10 Cinémas

Une association privée travaille à un nouveau projet de réhabilitation de la salle du Rex. Il y a quatre axes de développement :

- Partenariat avec le Bel Air.
- Rex : bonne idée de polyvalence, mais soucieux sur le fonctionnement économique.
- Ciné d'Ici.
- Futur multiplex.

3.11 Concert de Nouvel An

Il y a des discussions avec les organisateurs. Il n'y a plus d'association, donc plus de possibilité de sponsoring. C'est un concert cher et les responsables demanderaient de faire payer une entrée.

Ce qui est manifeste c'est que la population souhaite un concert de musique légère à Nouvel An, mais peut-être pas nécessairement exactement sous la forme et avec les personnes actuelles.

Il faut voir s'il est possible de raccrocher le concert à saison musicale ou à d'autres événements. Le concert de Nouvel An a été organisé de façon indépendante depuis 20 ans par une association, qui avait décidé d'arrêter il y a quelques années déjà. Le directeur de Benno Besson a repris l'organisation, puis a décidé en début d'année de proposer un autre style de concert et a informé les

organisateur, qui ont réagi, avec pétition au Conseil. Il convient de trouver une élégante porte de sortie à ce qui a été une belle aventure. C'est là un excellent test pour mettre en évidence les collaborations et les exigences, le soutien indispensable du service de la culture et la mise en valeur des engagements d'amateurs éclairés et de bénévoles.

La municipalité a décidé d'un soutien financier au concert pour l'année 2015, mais avec une association qui devrait être recréée, en comptant sur quelque Fr. 9'000.- de la ville et Fr. 8'000.- de collecte. Il faut garder à l'esprit le coût des spectacles. Il y a une demande d'une partie de la population pour des stars coûteuses, au cachet parisien, alors qu'il y a de nombreux excellents artistes suisses qui ont besoin d'engagement. Il faut maintenir un juste équilibre entre les deux.

3.1 Observation Petit Globe et Tribunes de l'Hippodrome

La COGE demande à la Municipalité de prendre les décisions nécessaires pour l'avenir du Petit Globe et l'aménagement des Tribunes de l'Hippodrome.

3.2 Observation Activités au Parc des Rives

La COGE demande à la Municipalité d'assurer une coordination active et dynamique des activités ayant pour cadre le Parc des Rives.

3.1 Vœu Mise en valeur des activités culturelles

La COGE souhaite que le travail de fond et d'accompagnement que fait le service pour les activités culturelles soit mieux mis en valeur.

4. Energies / SEY

La COGE a visité le SEY 26 oct. 2015. Elle a rencontré Mme Marianne Savary, Municipale et M. Philippe Gendret, chef de service.

Ressources humaines

Le service a connu une succession de changements à sa tête.

Des dysfonctionnements au sein d'une filière ont conduit à des ajustements importants suite au coaching mis en place en novembre 2014. De nombreux changements et des réorganisations ont permis à la fois de résoudre la plus grande partie des problèmes humains, mais surtout de mieux adapter le service à des tâches qui ont évolué. Preuve en est la diminution de l'absentéisme, qui était de l'ordre de 10%, et a été réduit de moitié.

Des lacunes dans les processus de facturation sont en phase d'être comblées et une mesure pratique consistant à réduire le temps de relevage des compteurs porte ses fruits.

Le très gros souci concerne le réseau dont l'état dans plusieurs secteurs (rue du Midi par exemple) est inquiétant. Les pertes de gaz représentent 15% du volume du gaz acheté !

Un problème du service est la difficulté de trouver du personnel dans le domaine du gaz, un métier lourd de responsabilités, et pour lequel les filières de formation sont quasi inexistantes en Suisse.

Fibre optique

Un plan de développement est défini jusqu'en 2019 par zones. Une petite partie du réseau sera aérien, sauf si les propriétaires prennent en charge la mise sous terre.

Le contrat Swisscom a été formalisé en novembre 2015. Swisscom a besoin de 18 mois d'avance pour démarcher les clients. Un accord est en discussion avec VO Energies pour la diffusion multimédia. Il y a aussi des contacts avec d'autres opérateurs.

Energie Naturelle Mollendruz SA (ENM)

Le Plan partiel d'affectation a été soumis à l'enquête publique du 3 juillet au 3 août 2015. 234 oppositions ont été reçues. Les réponses devront être données par les communes territoriales de Mont-la-Ville, Juriens et La Praz. ENM fait tout le travail pour les municipalités concernées.

Energie photovoltaïque

Quatre projets sont en route, financés par le fonds des énergies.

Chauffage à distance

La planification se fait par quartier. Il est très important de fidéliser les clients, qui seront liés pour 30 ans.

Une boucle est en route pour EHNV, le Centre thermal et le Grand Hôtel (couplage chaleur force).

Deux boucles sont prévues, l'une autour du CPNV (gaz, bois, échangeur de chaleur) et l'autre autour des Quatre Marronniers, centrée sur l'EMS, avec EWZ comme ingénieur, source de chaleur à définir.

Il y a un projet planifié autour du quartier Gare-Lac, y compris le Collège des Rives avec la STEP, qui fournit 3 MW et pourra monter à 12 MW après agrandissement.

Redondance de l'alimentation en eau

Le Canton a été un interlocuteur exigeant et inconstant. La solution « Orbe » a été abandonnée à cause de problèmes de qualité de l'eau. La redondance est prévue en utilisant plusieurs sources d'approvisionnement, notamment du côté de l'ARRIBRU, qui a une liaison vers Lausanne et vers Estavayer. Une importante réflexion est en cours sur l'amélioration des sources du Cossaux, dont près de 40 % ne sont pas utilisables pour cause de turbidité.

Quant à la station de pompage au lac, bien que la concession soit échue, elle reste utile comme solution de secours et doit être maintenue en état de fonctionner.

5. JECOS Service Jeunesse et cohésion sociale

La COGE a rencontré le 16 novembre 2015 M. Jean-Claude Ruchet, municipal et Mme Cécile Ehrensperger, cheffe de service a.i.

Ressources humaines

Il y a eu deux départs : celui du chef de service, intéressé par un nouveau challenge après huit ans passés à JECOS et celui du responsable de l'animation socioculturelle, qui désirait un poste plus proche du terrain, sans trop de tâches organisationnelles.

Il y a eu une arrivée, celle de Mme Belinda Meier, responsable enfance et familles.

Mme Ehrensperger est bien soutenue par les cadres intermédiaires pour assumer son intérim.

Un chef de bureau, poste nouveau, est sur le point d'être engagé.

Scolaire et parascolaire

La COGE regrette d'avoir été désavouée par le municipal responsable et le Conseil sur son observation au sujet du renforcement de l'accueil parascolaire. Il semble que l'observation a été comprise comme une critique de ce que le service faisait alors qu'elle était destinée encourager et renforcer ses activités dans ce domaine. Les efforts faits par le service sont reconnus, mais la COGE estime qu'il faut faire plus et renouvelle son observation dans ce sens.

Pour l'accueil des 4-12 ans, la région se trouve à 5%, contre une moyenne cantonale de plus de 12%.

La situation est bonne pour les 0-4 ans, 50% accueillis, mais il y a des listes d'attente. Les EHNV vont mettre en place une crèche, ce qui va améliorer la situation.

Pour les 4-8 ans : 150 places, donc taux assez bas.

Pour les 8-12 ans : pratiquement rien, à part les devoirs accompagnés. Les mesures sont retardées par la question de locaux et le départ de la responsable.

En août 2016, des places seront disponibles, aux cantines des Isles et du Cheminet, ainsi que dans un pavillon scolaire de la Place d'Armes.

A l'avenir, tout va aussi dépendre des normes que le canton va mettre en place pour l'encadrement et pour contribuer financièrement.

Une fois le collège des Rives construit, chaque bâtiment scolaire devrait avoir de la place pour du parascolaire.

Pour les nouvelles constructions, il n'y a pas d'injonction de la part du service au sujet de locaux pour des crèches ou jardins d'enfants. Dans tous les cas, il faut une crèche de quelque 50 places pour que cela vaille la peine.

Les demandes de locaux dans les nouvelles zones de construction vont plutôt dans le sens de locaux de quartier.

Devoirs surveillés

Une responsable a été engagée pour le parascolaire 2, ce qui permettra enfin d'encadrer un petit peu mieux les 80 personnes concernées. Une partie de ces mêmes personnes est aussi engagée, par exemple, pour les restaurants scolaires à midi. Ces personnes ne contrôlent pas les devoirs, mais s'assurent que les élèves les font dans de bonnes conditions.

Locaux scolaires

On continue de courir après les locaux, dans l'attente du Collège des Rives. Les inquiétudes de la commission sont confirmées.

Plusieurs classes yverdonnoises iront dans le nouveau collège de Chamblon et une surélévation est prévue au collège de la Vilette.

Les planifications scolaires primaires et secondaires sont faites, malgré les incertitudes, par exemple pour évaluer le nombre d'élèves liés au quartier de la tour Landi (estimé à deux classes pour l'instant). Des disponibilités sont d'ores et déjà prévues pour 2016 dans ce quartier.

A la rue de Montagny il est envisagé de plutôt détruire le bâtiment pour le remplacer par un collège nouveau aux Parties. Le Collège du Pré du Canal ne sera probablement pas non plus conservé.

Collège des Rives

Le retard d'une année pour la mise à disposition du Collège des Rives complique considérablement la gestion du scolaire et du parascolaire.

Colonies

Un changement de responsables est fait, l'autre est attendu.

L'utilisation en période scolaire reste en baisse, surtout au secondaire. Il y a un gros problème de sous-utilisation en été. En revanche, le centre aéré fonctionne bien.

On ne sait pas très bien qui assure la gérance des colonies. Il manque une promotion active pour la location en période creuse.

Clinique dentaire

La demande est là et il serait possible d'augmenter la dotation. La réception a été renforcée. Il y a déjà trois cabinets, aux compétences reconnues. Il faut refuser des demandes de rendez-vous venant de l'extérieur. Une augmentation de 20% est proposée pour 2016, mais considérée comme non prioritaire. L'usage du gaz hilarant contribue au succès des soins dentaires.

Office du logement

L'office contrôle que la personne concernée a bien droit à un logement subventionné. Les demandes sont faites à l'office du logement. Si le droit est reconnu, l'office prend contact avec les gérances de la place. L'office gère aussi l'aide individuelle au logement.

Il n'y a pas de logements d'urgences à Yverdon, sachant que pratiquement toutes les personnes logées en urgence ne partent pas après avoir été « provisoirement » logées. La Fondation Apollo, qui aide des personnes à trouver un habitat stable, commence de travailler à Yverdon dans ce domaine (<http://www.fondation-apollo.ch>).

Une coordination existe avec la police, parfois indirectement, pour les abris d'urgence en hiver. Une fois la Lucarne pleine, Caritas prend la relève, puis il y a rediscussion si la capacité est dépassée, en évitant de pérenniser les abris d'urgence.

Réfugiés

C'est de la responsabilité de l'EVAM. Le gîte du passant a été utilisé cet hiver. En cas d'afflux, il y a déplacement à Vallorbe, qui centralise. Les privés intéressés par un accueil doivent passer par l'EVAM.

Quartiers sensibles

Il n'y en a pas vraiment. Il s'agit en général d'évènements montés en épingle, un peu traditionnellement.

Il y a une bonne évolution, par exemple aux Moulins, où les services concernés prennent l'habitude de demander l'aide de JECOS lorsqu'il y a des messages à faire passer. On peut évaluer le succès à la diminution du nombre de plaintes. Au centre-ville, une veille citoyenne de nuit se met en place, sur l'exemple des parrains Rail Fair. Lausanne dépense plus d'un million en recourant à des professionnels, à Yverdon, ce sera Fr. 50'000.- grâce à l'engagement citoyen.

Actions

Un Conseil des seniors a été constitué et les actions en cours consolidées, notamment :

- Noël ensemble, avec 500 personnes et 120 bénévoles y compris dans l'organisation
- Pour la jeunesse, axe d'internationalisation, notamment avec invitations réciproques de conseils des jeunes de divers pays.
- Jeunes et culture, en collaboration avec Culture.
- Permanence migr'info avec un service d'accueil unique d'information par les communautés concernées.
- Commission consultative Suisses - Immigrés qui fonctionne bien.

Visibilité

Le travail de JECOS est important, mais peu visible de l'extérieur, notamment dans les domaines du social, du logement, des conseils divers, des parrains de rue parmi les activités diverses et nombreuses, et en général bien menées. Il semble que les sujets scolaires mobilisent moins le service que les actions à caractère social, en considérant un peu trop que c'est le canton qui s'occupe de l'école. Yverdon continue de courir après les locaux scolaires, sans vraiment anticiper.

5.1 Observation Accueil pré et parascolaire

La COGE demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour répondre de manière suffisante aux besoins actuels de l'accueil pré et parascolaire.

5.2 Observation Colonies

La COGE demande à la Municipalité de veiller à assurer la promotion des colonies de Jolie Brise aux Replans et de Bellevue à Mauborget pour améliorer leur occupation.

5.3 Observation Crèches et locaux de quartier

La COGE demande à la Municipalité d'assurer, lors de nouvelles constructions, la disponibilité de locaux de proximité destinés soit à des crèches, soit à des activités de quartier.

6. Sécurité publique

La COGE a rencontré la Police nord vaudois le 2 novembre 2015 avec comme représentants : Mme Valérie Jaggi, municipale, M. Pascal Pittet, commandant, M. Richard Guillemin, commandant remplaçant et Mme Marie Brigeot, responsable mobilité.

En introduction la municipale et présidente du comité directeur de Police Nord Vaudois rappelle que PNV est une association de communes qui a sa propre commission de gestion. Selon Mme Jaggi Wepf, formellement, la COGE ne pourrait, semble-t-il, pas recevoir le rapport de la commission de gestion de PVN. Elle accepte cependant de répondre à la COGE.

Ressources humaines

Pour les policiers l'idéal est de 62 ETP pour arriver à l'accréditation définitive de PNV par le canton à fin 2016. Ce quota est atteint, mais le but serait de viser plutôt à 66. Un audit est prévu à fin 2016 par la police cantonale.

Quant aux assistants de sécurité publique, ils sont soumis à un règlement cantonal qui reconnaît des formations différentes, notamment les assistants chargés du stationnement. Il y a un bon retour sur les formations suivies.

Pour Yverdon-les-Bains, il y a une volonté d'engager davantage les assistants pour la police de proximité. Il y a un projet pour développer une présence plus forte sur les rives, notamment pour les activités sportives, en augmentant la dotation, actuellement de 0.25 ETP pour le garde-port.

Il y a le désir aussi de profiler ces assistants en termes de prévention, comme l'accompagnement des enfants sur la route de l'école. Ces assistants auront plus de travail dans le domaine du contrôle du stationnement lors de l'introduction des macarons.

Répartition des coûts

Sur le plan financier, les petites communes paient le même prix que pour la police cantonale. La COGE s'étonne du prix élevé à payer par Yverdon et Orbe. Les petites communes contribuent à raison de 2 points d'impôt, Orbe 9,35 et Yverdon 11 points d'impôt.

Stupéfiants

Il y a un suivi de ce genre de délits par le canton. La PNV est considérée comme présente dans ce domaine. Le contrôle d'identité en rue est possible seulement si une série de conditions sont remplies.

Il y a une contradiction nette entre le % de sentiment d'insécurité dans la population selon les réponses reçues au questionnaire et la situation réelle dans la rue. A la gare, la présence du bus Urbano a montré qu'une présence policière a certainement un effet dissuasif. Le bus fait aussi effet de centre d'information touristique. Les agents sont sensibilisés à leur rôle dans ce domaine.

La COGE constate que la présence des dealers à la gare est de plus en plus importante et visible. Elle constitue une très mauvaise carte de visite pour la Ville.

La COGE insiste sur l'élimination des trafics surtout dans les lieux publics sensibles comme les préaux d'écoles ou à haute fréquentation comme la gare.

Mobilité

Il y a des endroits problématiques comme la rue d'Orbe, où le non-respect des interdictions est assez systématique. La COGE suggère ne pas « annoncer » les contrôles aux habitués en mettant un véhicule de police en évidence.

Dans le domaine de la signalétique, il faut revoir les écriteaux signalant les places de dépose-minute. Certains ne sont pas très clairs et donc à corriger.

La situation a été « améliorée » à l'entrée de la rue des Jordils, devant le café de la Promenade, avec l'installation d'un simple piquet souple qui contribue à ralentir la circulation et améliore la sécurité vers le passage piéton.

Les nouveaux feux au carrefour de La Sallaz ont été équipés pour TRAVYS.

Un préavis est prévu pour remplacer tous les feux de la ville. Ils ont plus de 25 ans et ne sont pas synchronisés.

Pour les macarons une étude a été relancée, après la première de 2007. Il faut en attendre les conclusions avant de nouvelles décisions.

La ligne de bus 605 va être rallongée pour compléter la 602 et desservir le parking relais à Y-Parc. L'abonnement au parking comprend la gratuité sur les transports publics, ce qui est une excellente incitation.

Pour les plans de mobilité des entreprises, des discussions sont en cours avec la Fondation Saphir, qui devra mettre en place des mesures. Il n'y a pas d'informations sur les progrès à faire par exemple pour les ateliers CFF, la HEIG, le CPNV, etc.

Conclusion

La COGE tout en comprenant le rôle et les règles des associations tient, en ce qui concerne la PNV, à faire une remarque et à émettre un vœu.

Remarque :

La COGE a pu constater le fonctionnement de la Commission de gestion de PNV. Elle a l'impression que cette commission s'attache surtout à vérifier que chacun paie strictement son dû.

Or les criantes différences dans le coût de la Police pour chaque commune font apparaître une situation qui ne pourra perdurer. Il y a un prix politique à payer pour garder la PNV, mais ce prix est peut-être beaucoup trop élevé.

6.1 Observation Coûts de la Police Nord Vaudois

La COGE demande à la Municipalité d'entamer d'urgence une réflexion sur les coûts de la Police régionale pour la ville d'Yverdon-les-Bains.

6.1 Vœu Feux de signalisation

Constatant les fréquents dérangements des feux de signalisation, la COGE invite la Municipalité à présenter rapidement un préavis pour moderniser le système et par là même assurer la fluidité du trafic et la sécurité des divers usagers.

7. SDIS

La COGE a rencontré pour le SDIS le 7 décembre 2015. Elle a rencontré Mme Valérie Jaggi Wepf municipale, MM. Eric Stauffer, commandant et capitaine instructeur et Christophe Masson, capitaine adjoint.

La COGE considère que pour le SDIS, un contrat de prestations aurait été plus clair et pour Yverdon et pour les communes concernées, vu la prépondérance de la commune d'Yverdon en matière notamment de ressources humaines, de bâtiments, et de l'opérationnel.

Le SDIS est une association qui a sa propre commission de gestion, mais la COGE est fortement intéressée à la défense des intérêts de la Ville d'Yverdon-les-Bains et souhaite recevoir tant le rapport de gestion que les comptes.

Organigramme

ETP plein temps : 7,5 à charge de la région plus 1,9 à charge d'Yverdon (0,1 chef opérationnel, 0,8 inspecteur du feu, 1 apprentie). 70-80 % des prestations du SDIS concernent Yverdon.

Information sur les immeubles

Un SIT a été développé par la Ville d'Yverdon, avec toutes les informations disponibles sur tablette tactile, comme le nombre de logements, d'étages, les zones de danger, etc. C'est un outil extrêmement utile qui couvre toute la zone d'intervention.

Sorties des véhicules pompiers

Les passages possibles pour la plupart des véhicules lourds sont le Quai des Ateliers et la rue de l'Industrie. Il est préférable d'éviter Clendy à cause du passage à niveau.

Caserne

Le projet initial a été revu pour répondre aux exigences du SDIS. Le premier projet présenté ne correspondait pas aux attentes du nouveau commandant. Il y a eu erreur de base dans le calcul du coefficient utilisé pour le coût de la caserne, car les architectes ont pris le coefficient de halle non chauffée. Le coût global restera le même, mais avec un volume un peu plus réduit. Il s'agit d'une extension de la caserne, mais pas d'une nouvelle caserne.

Site internet

Le site actuel est minimal, concentré sur le recrutement. Il y a un projet de développer le site réel ainsi que les réseaux sociaux pour participer à l'information sur ces réseaux plutôt que de la subir.

8. Travaux et environnement

La COGE a rencontré le 7 décembre 2015 MM. Marc-André Burkhard, municipal, Sandro Rosselet, chef de service, Vincent Nicolet, responsable du bureau technique, Mmes Maude Martin, responsable RH et facturation, Daisy Jeanneret, responsable communication, Brenda Tuosto, cheffe de projet.

RH, situation actuelle

En raison de ressources limitées, une séance hebdomadaire est organisée pour vérifier l'effectif disponible et décider de l'affectation des ETP en fonction de la charge de travail et prévoir au besoin d'engager du personnel auxiliaire.

L'année 2015 a été chargée avec des gros projets. Le changement de Municipalité a entraîné la révision de certaines priorités.

La pénibilité du travail est un peu réduite par les progrès de l'équipement. Pour assurer un repos correct, les heures supplémentaires doivent être reprises en congés.

Il y a des apprentis dans : garage, menuiserie, jardins, administration. Pour la voirie, c'est une formation en cours d'emploi. Il n'y a pas d'AFP (attestation de formation professionnelle, avec formation sur deux ans), mais une formation d'agent d'exploitation.

Route de contournement

L'Office des routes nationales accepte un passage sous l'autoroute, moyennant vérification technique (protection des piliers, incendie, tassements possibles). Le passage sous les voies est accepté par les CFF pour 2018. Pour le secteur sud, l'examen préalable est terminé avec un retour favorable du Canton. Les contraintes restent le foncier et les SDA à compenser. Il faudra valider les compensations au moment de l'approbation du crédit de construction, puis les formaliser par modification du PGA.

Un bon travail de communication a été fait aussi auprès des associations de quartiers et des autres groupes intéressés.

Pour l'avenue Kiener, un cheminement de mobilité douce est prévu entre allée d'arbres et zone agricole et il y aura un nouveau revêtement sur la route. La charge supplémentaire de trafic ne devrait pas être très forte au début.

Déchets

Pour limiter les déchets sauvages, 5 actions de communication ont eu lieu en 2015, dont Ecobox, poubelles de poche, en collaboration avec le triage forestier.

Pour les zones de dépôts de déchets, il restera toujours une part de non-respect. Des campagnes régulières de surveillance ont été organisées avec une agence de surveillance, avec 26 cas de dénonciation en avril - mai et 21 cas en octobre - novembre.

Il subsiste un problème pour le service, car il n'y a aucun retour de la Police sur le suivi des rapports de dénonciation. La COGE insiste sur l'importance de publier les dénonciations (anonymisées) et les suites données, dans un but de dissuasion.

STE étudie la possibilité de fermer des points de collecte sélectifs, avec accès avec la carte d'accès à la STRID.

Rue de l'Industrie

Le chantier a débuté en septembre 2015, avec les fouilles profondes pour les collecteurs. Il y a eu des problèmes d'accumulation d'eau au fond des fouilles et de manque de stabilité de remblais anciens à base de tuiles ainsi que des zones polluées aux hydrocarbures.

Un cheminement alternatif de mobilité douce a été aménagé le long du Buron.

Autres principaux projets prioritaires

L'ECF (entreprise de correction fluviale de la Thièle) prévoit l'élargissement et réaménagement du lit du cours d'eau. Les retours sont positifs suite à l'enquête publique. Les travaux sont prévus en automne 2016.

STEP régionale : les communes concernées pour l'amenée des eaux usées de la rive nord ont mis en place une association dont les statuts sont à l'examen auprès du canton. La zone concernée va jusqu'à Concise et inclut toutes les communes sauf Provence, qui ira sur Vaumarcus. Principe : l'eau est amenée jusqu'à la limite d'Yverdon, qui assure la suite de l'amenée jusqu'à la STEP et l'épuration, avec facturation au m3 traité. Pour les micropolluants, Yverdon va payer à la Confédération Fr. 9.- par habitant jusqu'à la mise en route de leur traitement, en 2025, puis va récupérer bien plus que sa mise.

8.1 Observation Déchets sauvages : traitement des dénonciations.

La COGE demande à la Municipalité d'assurer que les sanctions frappant les contrevenants au règlement sur les déchets soient rendues publiques, pour renforcer la dissuasion.

8.1 Vœu Formation AFP

La COGE demande à la Municipalité d'envisager des formations de type AFP (attestation de formation professionnelle), en plus des apprentissages avec CFC.

9. Urbanisme et bâtiments

La COGE a rencontré le 28 septembre 2015 Mme Gloria Capt, Municipale et M. Markus Baertschi, chef de service, le 26 octobre et le 18 janvier 2016 Mme Gloria Capt, Municipale, MM. Markus Baertschi, chef de service, Jean-Jacques Jobin, adjoint du chef de service, Raymond Gauthier, chargé de mission, Mme Anne-Florence Wymann, responsable des gérances.

Le 26 octobre la COGE a visité le chantier Benno Besson – La Grange avec MM. Markus Baertschi, chef de service, Jean-Jacques Jobin, adjoint du chef de service et Jean-François Sutterlet, responsable des bâtiments.

Répartition des tâches entre services

La répartition a été rediscutée entre les responsables (URBAT, STE, SEY, Mobilité), tous impliqués dans les aménagements de rues et places. Elle a été formalisée dans un rapport à la Municipalité du 24 juin 2015.

Réorientation du service

Les filières urbanisme et bâtiments ont chacune un responsable. Le chef de service adjoint, M. Jean-Jacques Jobin est employé à 50%.

La COGE constate que l'entier du personnel de la filière urbanisme a été renouvelé depuis 2011 et que plusieurs postes sont occupés par des stagiaires, ce qui peut poser des problèmes de continuité.

Un chargé de mission, avec une formation d'architecte et d'économiste, assure le suivi des gros projets comme le Collège des Rives et la Place d'Armes. Il est en fonction depuis l'été 2015.

Les mandats externes représentent encore 70% du travail. La COGE se demande sérieusement si c'est raisonnable, car cela requiert des forces internes importantes pour le suivi. Des ressources supplémentaires sont prévues en 2016, sous réserve de l'adoption du budget.

Priorités et fonctionnement du service

En fonction des priorités fixées par la Municipalité, un rapport mensuel lui est fourni sur les travaux prioritaires en cours, avec le point sur l'état des dossiers, leur avancement et les problèmes possibles.

Grandes planifications

L'objectif final est juin 2016 pour le Plan directeur communal et le plan d'affectation, avec l'aide d'un mandataire principal.

La COGE déplore l'allongement des délais pour ces plans, avec comme conséquence un manque de vision globale en l'absence d'une planification directrice. Il est notamment difficile de cerner toutes les implications des projets en cours, comme l'arrivée prochaine de nombreux habitants dans la zone du silo Landi (dans le cadre d'un plan de quartier existant). Dans cette zone, les déplacements sont déjà très importants, sans compter l'impact futur du doublement des trains sur la ligne de la Broye.

Le projet « Aux Parties » a été freiné par de nombreux problèmes dont celui du tracé de la portion médiane de la route de contournement. La délimitation d'un couloir pour le passage de la route passant sous l'autoroute étant faite, il reste à résoudre les autres aspects.

AggloY

Quatre délégués de la Municipalité sont présents au COPIL, en fonction des thèmes discutés. URBAT considère qu'en principe cela fonctionne bien maintenant.

Passage St-Roch

La COGE peine à comprendre pourquoi un projet, approuvé en 2007 comme mesure à réaliser à court terme, n'en est aujourd'hui qu'au stade d'un avant-projet étudié par le bureau d'AggloY avant de passer à la Ville pour exécution. Les explications fournies par URBAT ne convainquent pas la COGE. Il y a eu des manquements évidents dans le suivi de cette mesure avec pour conséquence la perte de l'engagement de l'ancien propriétaire voisin, STIFAG, de prendre en charge la majeure partie des coûts.

Théâtre Benno Besson / La Grange

Les problèmes de dépassement de crédit doivent être traités différemment en ce qui concerne les façades (mauvaises surprises) et le restaurant (sous-estimation des travaux et des coûts).

Les travaux ont été engagés dès le feu vert du crédit donné. Il y a eu un problème avec les peintures de façades. Une fois celles-ci sablées, l'état de la maçonnerie, invisible sous l'enduit imperméable s'est révélé désastreux, surtout sur les moulures et décorations (modénatures) faites à l'origine en ciment avec des fers à béton qui ont rouillé. Il a fallu passer d'un simple rhabillage à une réfection complète, par moulage de presque tous les éléments de fenêtres les uns après les autres. Le calendrier a été revu pour la fin des travaux, sachant qu'il fallait une température de 5° au minimum la nuit pour envisager de travailler. La toiture a été terminée en novembre, de même que la partie restaurant, mais il est resté des échafaudages en façades.

Les premières décisions ont été basées sur des avis de spécialistes qui n'ont pas vu ou pas pu voir les vrais problèmes, d'autant plus que les premiers sablages faits sur un endroit trop limité ou isolé n'ont pas permis de les déceler. Il aurait fallu faire un essai sur un élément de la façade. Le bâtiment date de 1895, époque des premiers passages de l'artisanat de la taille de pierre à des éléments préfabriqués et il n'y a pas d'archives sur la construction du bâtiment.

Les aménagements intérieurs ont été décidés sur la base des résultats d'un concours parallèle, avec le choix d'un bureau local. Les décisions ont été prises par un groupe de travail avec URBAT, le théâtre, le restaurateur et la Municipalité, avec la volonté de mieux lier le théâtre et le restaurant. Malgré les mauvaises surprises en relation avec l'état de l'équipement général et des carrelages (qui n'ont pu être « apprêtés » en vue de la pose d'un surcarrelage pour éviter des frais de désamiantage), le restaurant a pu être remis aux nouveaux exploitants le 12 novembre.

La COGE reste étonnée du manque de précisions du préavis au sujet de ces aménagements qui ont été décidés par la suite. La visite sur place a permis aux membres de la COGE de constater l'ampleur et la complexité des travaux, le triste état des éléments décoratifs d'époque et le réaménagement et rééquipement complets de la cuisine du restaurant. Le bail sera très précis sur l'entretien du matériel d'excellente qualité qui sera mis à disposition du restaurateur.

Les deux salles de l'étage sont partagées entre tenancier et Service de la culture (sans priorité à la culture) et seront mises à disposition des sociétés locales. Le foyer pourra aussi être loué. La location des salles sera assurée par le service de la culture, alors qu'une centralisation des locations serait préférable.

Il n'y a ni beamer, ni écran, ni Wifi, ce qui est un manque de matériel de base sérieux pour des assemblées. URBAT promet de revoir le problème.

Remarque: Une expertise au sujet des dépassements de crédit a été demandée. Les résultats étaient attendus pour février 2016 mais la COGE n'a pas encore pu prendre connaissance de ce rapport au moment où elle adresse le sien au Conseil communal ainsi que ses observations.

Bâtiment SDIS

Il était inclus dans le concours concernant le nouveau collège, en choisissant deux bâtiments séparés. La vision différente du nouveau commandant du SDIS a conduit à une révision de divers éléments du premier projet touchant à la caserne (par ex. la nécessité de locaux tempérés).

Collège des Rives

Le dernier rapport de planification scolaire date de 2014, mais les besoins sont connus depuis longtemps avec notamment une étude en octobre 2010, évaluant les besoins et perspectives en matière de constructions scolaires.

La COGE constate que les retards ont été systématiques et importants dans toutes les phases du projet jusqu'à ce jour. Le collège ne sera donc pas disponible à la date prévue dans le préavis, avec des conséquences assez dramatiques sur la situation du scolaire et du parascolaire, toute sa planification et son organisation étant basées sur les locaux libérés par le déplacement d'un établissement secondaire au nouveau collège. Il est choquant d'apprendre que le concours d'architecture a été prolongé d'un mois, alors que les délais étaient déjà extrêmement serrés. De tels retards pour un bâtiment dont l'urgence est plus que reconnue sont incompréhensibles. Et la COGE n'a pas reçu d'assurances claires sur la livraison d'un bâtiment prêt à être occupé au moins deux mois avant la rentrée de 2019 (soit un an plus tard que prévu).

Mise à l'enquête

Elle était prévue dans le préavis en début 2015, elle ne sera faite probablement qu'en été 2016, si les délais sont tenus. Le fait d'avoir choisi une entreprise générale a eu pour effet de reporter la mise à l'enquête, car il a été jugé nécessaire de ne la faire qu'après avoir été le plus loin possible dans les descriptifs des travaux à mettre en soumission. Il n'y aura donc que très peu de marge de temps pour gérer les éventuelles oppositions ou imprévus.

Affectation de la zone

Alors qu'il était clair qu'il fallait changer l'affectation de la zone concernée pour pouvoir construire le nouveau collège, ce n'est qu'à fin 2015 que le changement d'affectation a été mis à l'enquête.

Construction en sous-sol

Le sous-sol a été ajouté en cours de développement du projet parce que, selon URBAT, il était très difficile d'éviter de creuser pour créer une salle de gymnastique. Un abri de protection civile a été ajouté, notamment pour utiliser les fonds disponibles à cet effet. La dépollution du terrain, estimée à moins d'un million, est en principe prise en charge par le canton.

Bâtiment

La COGE fait remarquer que, depuis la construction de Léon Michaud en 1972, c'est, 40 ans après, la première nouvelle construction d'importance d'unification pour un établissement scolaire secondaire. C'est donc une étape capitale et essentielle pour la Ville.

Remarque : pour la COGE, il est essentiel que le Collège des Rives soit remis à ses utilisateurs en début juin 2019 au plus tard et que l'enveloppe financière soit respectée.

Locations de salles

Les prix ne sont pas indiqués sur la liste à disposition, à cause des différences qui existent en fonction de l'équipement. La COGE propose de mettre un lien avec le contrat type, indiquant le coût de chaque élément. Pour les salles de la Ville, il serait préférable d'avoir une seule entrée pour les utilisateurs intéressés et qu'elles puissent aussi être louées avec moins de restrictions (périodes de fêtes ou vacances scolaires). Les nombreuses salles de Gressy et Sermuz restent peu utilisées.

URBAT a édité un dépliant illustré, clair, sur les salles à louer qui sont de la responsabilité du service.

La COGE propose de prévoir un plan d'occupation visible sur Internet, avec une entrée unique, pour que les utilisateurs potentiels sachent immédiatement où il reste de la place.

Fonds des abris

Le fonds des abris doit être utilisé dans les dix ans, sinon il revient au canton, qui maintenant prélève les taxes de dispense. Cela explique les projets à la salle de gymnastique Pestalozzi et au nouveau collège.

Logement

Le service gère tout un parc de logements. La liste d'attente est difficile à mettre à jour parce que ceux qui trouvent à se loger ne demandent ni à en sortir, ni à sortir de la liste !

Les gérances et l'Office du logement travaillent ensemble, l'Office du logement intervenant pour les logements subventionnés. La gérance a aussi la liste de toutes les gérances privées.

Il y a peu de mouvement dans les logements communaux, donc peu de disponibilités nouvelles.

L'occupation des logements subventionnés est contrôlée, pour éviter qu'une personne seule occupe un quatre pièces ou pour vérifier que les revenus du locataire n'ont pas augmenté.

On vérifie aussi la qualité des locataires. La commune prend plus de risques, mais n'accepte pas systématiquement les personnes refusées par les régies, notamment celles qui ne paient jamais ou que rarement leur loyer.

Camping

La Municipalité a accepté de faire une 2^e phase de développement du camping, concernant l'entrée, le chemin et la zone entre les deux bâtiments. Un préavis est en préparation et les travaux sont prévus à l'automne 2016, en fin de saison. Il reste à trouver une bonne solution pour l'emplacement des poubelles, de façon à les rendre moins visibles à l'entrée.

9.1 Observation Location des salles

La COGE demande à la Municipalité de veiller à ce que la gestion de la location de toutes les salles communales soit centralisée.

9.2 Observation Nouveau Collège des Rives

La COGE demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour réduire les retards pris pour la construction du nouveau collège des Rives et assurer sa mise à disposition en début juin 2019 au plus tard.

9.3 Observation Passage St-Roch

La COGE demande à la Municipalité de faire enfin avancer ce projet approuvé en 2007 comme mesures AggloY à court terme.

9.4 Observation Rénovation TBB - La Grange

La COGE invite la Municipalité à faire toute la lumière sur les dépassements de crédit de près de 2 millions, soit de plus 40%, lors de la rénovation du théâtre Benno Besson et du restaurant de La Grange et d'en informer le Conseil. Elle l'engage à assurer, dans tous les projets, la bienfaisance des phases d'études, d'estimations des coûts, de soumission et du suivi pour éviter la répétition de problèmes similaires. Elle demande également que les préavis décrivent les travaux prévus de façon concrète.

9.5 Observation Dépassement de crédit rénovation TBB – La Grange

La COGE invite la Municipalité à soumettre immédiatement à l'approbation du Conseil, selon l'art. 99 du règlement, les dépenses supplémentaires liées aux travaux de rénovation du théâtre Benno Besson et du restaurant La Grange.

9.1 Vœu Stagiaires et mandats externes

La COGE demande à la Municipalité d'évaluer s'il est judicieux de confier une part aussi importante des tâches d'URBAT à des stagiaires et à des mandataires externes.

10. Conclusions

La Commission de gestion, à l'unanimité de ses membres, et sous réserve du respect et de la prise en compte des observations et vœux formulés dans le présent rapport, concernant l'année 2015, et sous réserve également des réponses insatisfaisantes pour l'année 2014, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2015.

Yverdon-les-Bains le 9 mai 2016

Le président de la COGE


Daniel Cochand